

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

DÉBIT DE BOISSONS – FERMETURE TARDIVE
DÉROGATION DE MADAME NOURA BENNOUR
5, QUAI CHARLES DE GAULLE – 83150 BANDOL

BAR O'BULL ROCK II

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,
VU l'arrêté préfectoral du **22 MARS 2022** portant réglementation de la police générale des débits de boissons,
Vu la demande de dérogation à l'heure de fermeture de Madame NOURA BENNOUR – BAR O'BULL ROCK II
– Tel : 06.46.36.85.31 – sis : 5, Quai Charles de Gaulle – 83150 BANDOL
(courriel : noura.benn@gmail.com),
Vu l'avis de Monsieur le Commissaire de la Police Nationale de SANARY S/MER.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Madame Noura BENNOUR est exceptionnellement autorisée à laisser son établissement ouvert jusqu'à **3 heures** du matin aux périodes suivantes :

- Tous les jours de la semaine du **15 Juin 2026** au **30 Septembre 2026**.
- Tous les jours de la semaine du **20 Décembre 2026** au **06 Janvier 2027**.

ARTICLE 2° : Cette autorisation strictement personnelle est délivrée sous réserve qu'aucune modification ou transformation de l'établissement n'intervienne **et ne pourra être renouvelée qu'à partir du 1^{er} FÉVRIER 2027** sur demande écrite du bénéficiaire.

ARTICLE 3° : Le détenteur de cette autorisation devra se conformer à l'article préfectoral relatif aux nuisances sonores en date du **20 Septembre 2002**, sous peine de retrait immédiat de cette autorisation.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours - Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et notifié à l'intéressée.

Fait à Bandol, le **27 MARS 2026**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



RÉF. : AP/NM.

1990 2000 3000

25